

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (L. Ludmar, K. Christenson, G. Faithfull et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (W. Sheridan, D. Rogerson, M. Costen et autres)

M. REID, président du Comité des relations industrielles, présente le premier rapport du Comité que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il a été saisi.

Au cours de la réunion, le Comité a élu M. AGLUGUB à la vice-présidence.

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement :

- (N° 3) Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act;
- (N° 4) Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act;
- (N° 6) Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act.

Le Comité a examiné le projet de loi n° 2 — Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act — et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

MOTION

Il est proposé que le projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 5, de ce qui suit :

5.1 Le paragraphe 60(1) est modifié par substitution, à « 12 mois consécutifs », de « sept mois consécutifs ».

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M. MARTINDALE, *président du Comité des modifications législatives*, présente le premier rapport du Comité que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, dans la salle 254 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il a été saisi.

Au cours de la réunion, le Comité a élu M. SCHELLENBERG à la vice-présidence.

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi suivant :

(N° 5) — Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne/The Helen Betty Osborne Memorial Foundation Act

George MUSWAGGON particulier

Ron EVANS, chef Assembly of Manitoba Chiefs

Cecilia OSBORNE particulier
Justine OSBORNE particulier

WHITEBIRD, grand chef Assembly of Manitoba Chiefs

Sandra DELARONDE particulier

Le Comité a examiné le projet de loi indiqué ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement :

(N° 5) — Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne/The Helen Betty Osborne Memorial Foundation Act

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

37

Mercredi 13 décembre 2000

M. le ministre LATHLIN dépose :

le rapport annuel du ministère de la Conservation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000; (Document parlementaire n° 50)

le rapport annuel de la pépinière de la forêt Pineland pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000; (Document parlementaire n° 51)

le rapport annuel de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 52)

le rapport annuel du Fond des innovations de développement durable pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 53)

le rapport annuel de la Venture Manitoba Tours Inc. pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000; (Document parlementaire n° 54)

le rapport annuel de la Société de gestion des produits du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 55)

M. le ministre SALE dépose :

le rapport annuel du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 56)

le rapport annuel du ministère des Services à la famille et du Logement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(Document parlementaire n° 57)

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose :

les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de six mois — du 1^{er} mars au 31 août 2000:

(Document parlementaire n° 58)

le rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 59)

le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000; (Document parlementaire n° 60)

Mercredi 13 décembre 2000

le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000; (Document parlementaire n° 61) le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 30 avril 2000; (Document parlementaire n° 62) le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000. (Document parlementaire n° 63) M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000. (Document parlementaire n^o 64) L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* MIHYCHUK de déposer le projet de loi n° 8 — Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois. (Recommandé par le lieutenant-gouverneur) M^{me} la ministre MIHYCHUK présente le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n^o 8. (Document parlementaire n° 65) Conformément au paragraphe 23(1) du Règlement, MM. HELWER, AGLUGUB, FAURSCHOU, MARTINDALE et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. STRUTHERS voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 25 novembre 1999 : il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas amélioré le système des soins à domicile, il n'a pas permis aux parents d'enfants qui commencent la troisième année d'avoir accès aux évaluations d'aptitudes en mathématiques et en lecture au début de l'année scolaire, il n'a pas offert de solutions de rechange intéressantes aux jeunes qui risquent de commettre des crimes, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;
- b) n'ait pas aidé les citoyens manitobains et leur système de santé à faire face aux défis qui se présentent à eux;
- c) n'ait pas garanti aux Manitobains et aux Manitobaines qu'il ne s'approprierait pas les excédents budgétaires des sociétés de la Couronne comme il a essayé de le faire avec ceux de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable dont pourrait profiter les familles et les entreprises, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;
- e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;
- f) n'ait pas étudié la participation de la province au programme national d'infrastructures et les possibilités de mise en chantier, au Manitoba, de projets découlant de ce programme;
- g) n'ait pas élaboré de plan fixant un échéancier clair répondant aux besoins en matière de protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et ailleurs;
- h) n'ait pas accordé rapidement une indemnisation suffisante aux personnes sinistrées en raison des inondations et de la saturation excessive du sol au printemps 1999 dans le sud-ouest du Manitoba et à l'automne 2000 dans le sud-est du Manitoba;
- i) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;
- j) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;
- k) n'ait pas élaboré une vision et un plan d'avenir pour la province,
- et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Mercredi 13 décembre 2000

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. Cummings, M^{mes} Cerilli et M^{me} Smith (Fort Garry) ainsi que MM. Jennissen et Pitura interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat

La séance est levée à 17 h 35, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes